

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLÉTONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 novembre, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date convocation : 25 octobre 2025

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.

PRESENTS : Mesdames, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Sandrine LETOQUIN, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES : Jeanne-Marie AMOREIRA, Jean-Claude TALBERT, Stéphanie MAGNE, Laurent GOURDOUX, Georges CARAMINOT.

PROCURATION(S) : Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU
Georges CARAMINOT donne procuration à Fernand ZANETTI

Délibération n° 2025 - 52 Modification des statuts de la FDDE 19

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 25 septembre 2025, le Comité Syndical de la Fédération départementale d'électrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) a validé les procédures de consultation de ses membres et de révision des statuts dont les dispositions principales vous sont présentées en annexe, les parties non révisées restent celles des statuts 2024 et peuvent être consultées sur le site internet de la FDEE19.

En résumé, cette révision concerne :

- La modification du périmètre de certains de ses secteurs, SIE ARGENTAT, SIE BMT, SIE EGLÉTONS, SIE LA ROCHE CANILLAC, SIE LUBERSAC, SIE TULLE SUD ;
- La mise en place de nouvelles compétences en matière d'éclairage public telles que :
 - *La maintenance et l'exploitation des installations
 - *La maîtrise d'ouvrage des mises en valeur des bâtiments pour les communes qui le souhaiteraient et /ou l'éclairage sportif ;
- La participation à l'élaboration d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) et la possibilité de se définir comme autorité Publique Locale de Compétence (APLC).

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE19, (212 communes) sont appelées à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 23 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

→ D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), annexées à la présente délibération.

Membres : 14

Présents : 09

Représenté(s) : 2

Nombre de votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.